



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

La Police grand-ducale et la réforme de 2018 – Débat de consultation à la Chambre des Députés au sujet de la réforme de la Police grand-ducale au mois de mars 2020

Prise de position du SYVICOL

En date du 30 janvier 2020, le Ministre de la Sécurité intérieure, Monsieur François Bausch, est venu vers le SYVICOL au sujet d'un débat de consultation à la Chambre des Députés portant sur la réforme de la Police grand-ducale. Ce débat est prévu au mois de mars 2020. Le ministre a sollicité le SYVICOL de lui faire parvenir ses réflexions et remarques concernant la réforme en vue de la rédaction d'un rapport destiné à la Chambre des Députés.

Pour pouvoir rédiger une prise de position sur les effets de la réforme sur le plan communal et régional, le SYVICOL a envoyé une circulaire en date du 5 février 2020 aux communes afin qu'elles lui fassent part de leurs expériences.

Le SYVICOL déplore dans ce contexte que le courrier en question ne lui soit parvenu que le 3 février et que le délai accordé par le ministère ait été fixé au 14 février. Vu le laps de temps très serré, le délai fut prolongé de deux semaines par le ministère, suite à un appel téléphonique du SYVICOL en indiquant que le sujet n'allait figurer que sur l'ordre du jour de la réunion du Bureau du SYVICOL le lundi 24 février.

Il est toutefois clair que le retour d'information aurait été beaucoup plus fructueux si le délai avait été plus long. Idéalement une telle consultation se prépare avec quelques semaines d'avance afin que les responsables politiques aient le temps nécessaire de réagir d'une façon adéquate. Aux yeux du SYVICOL, il n'est donc pas surprenant que seulement 18 communes ont réagi suite à la circulaire concernant ce sujet, qui n'en est non seulement un de haute importance, mais également un qui concerne toutes les communes du pays, y compris leurs citoyens.

Afin de faciliter le retour d'information, le SYVICOL avait dressé une courte liste avec les questions suivantes en espérant que celles-ci puissent servir d'aide et d'orientation :

- Quels impacts la nouvelle organisation territoriale de la Police grand-ducale a-t-elle eu sur la présence des agents de police dans votre commune ?
- Comment les relations entre les agents de police et votre commune ont-elles évolué ?
- Est-ce que les autorités communales ont été saisies de réactions de la part de citoyens sur les effets de la réforme de la Police grand-ducale ?
- Quelles mesures d'amélioration proposez-vous éventuellement ?

Bien entendu, la liste de questions n'était pas exhaustive. Chaque observation concernant la réforme de la Police grand-ducale de la perspective communale fut la bienvenue.

Concernant le retour d'information, le SYVICOL a reçu, comme déjà indiqué ci-dessus, en tout 18 réponses par courrier électronique ou par voie postale sur 102 communes. Parmi les retours



figure également celui de la Ville de Luxembourg où, au 31 décembre 2019, vivaient en tout 122 273 personnes.

Vu leurs tailles respectives, il convient par la suite de mentionner la commune de Sanem avec ses 17 525 habitants (au 1^{er} janvier 2019) tout comme la commune de Bettembourg qui en comptait 11 191 au 1^{er} janvier 2019. Toujours dans l'ordre décroissant, la liste se complète par les communes suivantes : Mersch, Wiltz, Mondorf-les-Bains, Grevenmacher, Schengen, Mertert, Rambrouch, Wormeldange, Reckange-sur-Mess, Lac de la Haute-Sûre, Biwer, Bourscheid, Waldbillig, Boulaide et Grosbous.

Le SYVICOL tient à remercier les 18 communes susmentionnées d'avoir participé à cette consultation et d'avoir fourni ainsi des informations précieuses rendant possible la rédaction de la présente prise de position.

Un aperçu sur la répartition régionale du retour d'information montre que ce sont surtout des communes du Nord (Boulaide, Bourscheid, Commune du Lac de la Haute-Sûre, Grosbous, Rambrouch et Wiltz) et de l'Est du pays (Biwer, Grevenmacher, Mertert, Mondorf-les-Bains, Schengen, Waldbillig, Wormeldange) qui ont réagi à la circulaire.

Ce qui ressort aussi, c'est que la plupart de ces communes ont en commun qu'il s'agit de communes frontalières avec un des trois pays voisins du Grand-Duché du Luxembourg, à savoir l'Allemagne (Grevenmacher, Mertert, Schengen, Wormeldange), la Belgique (Boulaide, Commune du Lac de la Haute-Sûre et Rambrouch) et la France (Mondorf-les-Bains).

En analysant de plus près les maints remarques et commentaires que les 18 communes ont adressés au SYVICOL, le bilan au sujet de la réforme de la Police grand-ducale est en somme vite dressé : le mécontentement à l'égard des nouvelles mesures qui ont été mises en place avec la réforme de la Police grand-ducale en 2018 l'emporte clairement sur la satisfaction.

Voici en guise d'aperçu les principales critiques :

- dégradation du service au citoyen ;
- diminution sensible de la présence des agents de police sur le terrain ;
- élargissement du rayon d'action avec comme conséquence moins de présence locale ;
- diminution de la flexibilité au niveau des horaires d'ouverture des commissariats ;
- manque de contact et de réunions avec la politique locale.

Certaines communes ont en plus affirmé avoir été saisies de réclamations de la part de citoyens concernant les heures d'ouverture ainsi que du délai d'attente trop lent suite à un appel téléphonique au commissariat de police à distance.

Les trois extraits des courriers suivants, en provenance de la commune de Mondorf-les-Bains, de la commune de Wormeldange et de la commune du Lac de la Haute-Sûre, illustrent à merveille la nature d'une partie des problèmes :

- « La réforme a eu des impacts négatifs sur la présence des agents de police dans la commune étant donné que le commissariat de proximité de **Mondorf-les-Bains**



n'existe plus. (...) Mais force est de constater que la réforme de la police grand-ducale n'a pas été réalisée avec le concours des responsables communaux. »

- « Le contact avec le commissariat régional de Grevenmacher s'avère bon et les responsables font beaucoup d'efforts afin de satisfaire à nos besoins, comme ils sont conscients du fait que la commune de **Wormeldange** vient de 'perdre' son commissariat. Néanmoins, il est clair qu'il persiste un manque d'agents de police. Sur base des échos de nos citoyens, nous sommes à même de dire qu'ils ont bien pris conscience du fait que le commissariat a quasiment été abandonnée, n'existant plus sous sa forme habituelle. Par conséquent, le sentiment subjectif de sécurité de tout un chacun est sensiblement affecté par la réforme de la Police grand-ducale. »
- « Désormais nous ne constatons malheureusement plus aucune présence d'agents de police dans les bureaux du commissariat de **Bavigne**. Suite à diverses entrevues et échanges de courriers avec les ministres, la situation intolérable ne s'est toujours pas améliorée. »

Ce sont donc d'un côté la fermeture et de l'autre côté l'abandon silencieux de commissariats, dû très probablement à la pénurie chronique de personnel, qui contribuent à ce qu'il n'y a plus de service de proximité de la part de la Police grand-ducale dans maintes communes.

Le SYVICOL ne veut pour autant pas généraliser ce constat. Mais même si les 18 retours d'information ne sont pas représentatifs, il se dessine que la réforme est loin de remplir le slogan prometteur de la campagne « Do wou Police dropsteet, muss och Police dran sin ! »

Petite anecdote à part dans ce contexte : A Rambrouch, selon les informations du SYVICOL, ladite réforme a pour conséquence que le commissariat, qui a été rénové et modernisé dans les années 2011 à 2013, est en train d'être fermé. Les agents de police sont peu à peu affectés à Rédange/Attert et y occupent entretemps l'ancien bâtiment qui ne répondrait pas aux règles de sécurité élémentaires. Pour cette raison, les agents de police se voient obligés de porter leurs armes même pendant les heures de bureau.

A part l'argument de la fermeture définitive et de l'abandon successif de commissariats, la critique la plus souvent avancée est celle de la pénurie chronique de personnel au sein de la Police grand-ducale. Les problèmes de recrutement sont d'ailleurs vraisemblablement aggravés par la « concurrence » comme employeur potentiel exercée par le CGDIS.

L'extrait du courrier de la part de la Ville de Luxembourg contenant le commentaire suivant de Madame la Bourgmestre Lydie Polfer montre en toute clarté ce problème récurrent : « Il existe cependant encore actuellement un nombre insuffisant de policiers affectés aux commissariats situés sur le territoire de la **Ville de Luxembourg**. Si l'effectif des policiers a été temporairement augmenté de 20 nouvelles recrues au mois d'octobre 2019, force est de constater sur le terrain que leur nombre reste largement insuffisant par rapport à une population en croissance constante (122.273 habitants au 31 décembre 2019), sans compter le nombre important de travailleurs quotidiennement présents sur le territoire de la Ville. »

Cette pénurie chronique de personnel se manifeste également dans d'autres agglomérations et villes. En premier lieu à Esch-sur-Alzette, à Differdange, où la commune va non seulement préfinancer la construction d'un nouveau commissariat de police, mais également effectuer les



travaux de sa propre initiative, et à Dudelange, pour ne citer que les trois grandes villes du Sud de notre pays dans ce contexte.

Par la suite l'accent restera mis sur le Sud de notre pays.

A **Bettembourg**, le commissariat compte en date d'aujourd'hui seulement la moitié d'agents de police qu'il y a 20 ans, bien que la population ait augmenté de 24%. Selon Monsieur le Bourgmestre Laurent Zeimet, il est « évident que la présence sur le terrain ne peut être assurée à la satisfaction ni de la population, ni des responsables politiques. »

Ces circonstances ont emmené Monsieur Zeimet à tirer la conclusion suivante : « 20 ans après la fusion de la Police Grand-Ducale avec la Gendarmerie les communes se voient contraintes à mettre en place un propre service pour maintenir l'ordre et lutter contre les incivilités. Notre commune a engagé trois agents municipaux pour constater les incivilités et faire respecter la réglementation concernant le stationnement et particulièrement le parking résidentiel. »

Pour pouvoir présenter une prise de position équilibrée, le SYVICOL s'est bien sûr également penché sur les réactions de caractère positif, qui, et le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises tient à le souligner encore une fois, étaient en infériorité numérique.

Dans ce contexte, les extraits de courrier de la commune de Mersch avec les commentaires de Monsieur le Bourgmestre Michel Malherbe, ceux de la commune de Wiltz contenant les observations de Monsieur le Bourgmestre Frank Arndt, ainsi que les informations fournies par la commune de Reckange/Mess et Monsieur le Bourgmestre Carlo Müller, sont particulièrement remarquables et dignes d'être mises en évidence dans ce contexte :

- « Nous avouons que, lors de la réforme, des réticences de notre part ont existé du fait que la direction régionale a été transférée de **Mersch** vers Grevenmacher. (...) D'après les responsables de la Police grand-ducale l'effectif des agents de notre commissariat est, actuellement, au même niveau qu'avant la réforme. »
- « L'impact sur la présence des agents de police est positif. Si la présence est assurée comme prévu 24h/24h, la présence policière est bien ressentie. Les relations entre les agents de police et la commune de **Wiltz** ont toujours été très bonnes et sont restées aussi stables après la réforme. »
- « Suite à la nouvelle organisation territoriale de la Police grand-ducale, le collège échevinal constate une présence renforcée des agents de police sur le territoire de la commune de **Reckange-sur-Mess**. En ce qui concerne les relations entre les agents de police et notre commune, nous tenons à souligner que le collège échevinal tenait de bonnes relations tant avec le commissariat de Mondercange (commissariat entretemps supprimé, suite à la réforme de la Police grand-ducale) qu'avec le nouveau commissariat Porte du Sud. Des réunions ont lieu à intervalles réguliers. »

L'analyse des informations reçues par le SYVICOL ne permet en somme que la conclusion que les objectifs de la réforme de la Police grand-ducale n'ont pas été vraiment atteints et / ou ne l'ont été que d'une façon insuffisante.



Aux yeux du SYVICOL, la mise en œuvre de la réforme s'est vue et se voit encore actuellement confrontée à de nombreux obstacles dont les raisons sont d'un côté la nouvelle réorganisation territoriale parsemée d'inconnues et de l'autre côté la pénurie chronique de personnel rendant difficilement réalisable cette même mise en place. La décision de fermer maints commissariats respectivement de les abandonner successivement reste dorénavant très contestée auprès des communes concernées et est incontestablement un des motifs principaux du mécontentement de celles-ci.

Après le débat de consultation à la Chambre des Députés, des tentatives d'amélioration vont probablement être mises en œuvre. C'est ce qu'espère le SYVICOL, qui ne veut en aucun cas se limiter dans cette prise de position à reproduire uniquement les réactions des communes, mais également esquisser les pistes d'amélioration suivantes :

- être plus à l'écoute des responsables politiques des communes ;
- examiner surtout la situation dans le Nord et l'Est du pays, ainsi que dans les communes qui se situent le long des frontières avec nos pays voisins, afin de dresser une sorte d'inventaire par région ;
- analyser ce qui se passe sur le terrain c.à.d. dans les communes ;
- être plus à l'écoute des agents de police, car ce sont eux les premiers concernés ;
- prendre plus en considération l'évolution démographique de notre pays (+/-13.000 habitants/an).

En ce qui concerne la pénurie chronique de personnel, il faudra aux yeux du SYVICOL étudier davantage la possibilité d'ouvrir la carrière de policier pour les résidents non-luxembourgeois comme c'est déjà le cas pour l'armée luxembourgeoise, plus précisément pour les soldats-volontaires, dont les conditions d'admission prévoient également des ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne, sous condition d'avoir résidé au Luxembourg depuis au moins trente-six mois.

En dépit du manque de personnel chronique, les communes constatent quotidiennement chez les membres de la Police grand-ducale une grande volonté et un engagement constant dans l'exercice de leur profession. Le SYVICOL tient en tout cas à féliciter le corps entier pour cette attitude à l'égard de son travail.

Une autre piste à ne pas négliger est celle du recrutement du personnel administratif civil au sein de la Police grand-ducale. Les agents de police doivent en tous les cas être déchargés de leur travail de bureau et pouvoir se concentrer dans l'avenir de nouveau sur leurs missions de base : la prévention de la délinquance et la surveillance de l'ordre public. Ce retour sur les missions de base entraînerait aux yeux du SYVICOL également un regain de motivation pour beaucoup d'agents de police.

Le SYVICOL tient à rappeler son avis du 13 février 2017 sur le projet de loi n° 7045 portant sur la réforme de la Police grand-ducale et abrogeant la loi du 31 mai 1999 sur le Police et l'Inspection générale de la Police. Il y avait remarqué que le maintien de l'ordre public au niveau communal par la Police grand-ducale est compliqué par l'hétérogénéité des règlements communaux de police. Sans demander une uniformisation de cette réglementation, ce qui serait contraire au



principe constitutionnel d'autonomie communale, il avait demandé la mise à disposition par le gouvernement d'un règlement général de police type, qui aurait sans doute pour effet une certaine harmonisation. Jusqu'à présent, un tel document fait toujours défaut.

Un dernier sujet que le SYVICOL tient à aborder est celui des réunions des comités de concertation régionaux et, surtout, des comités de prévention communaux, qui regroupent les communes composant le territoire de compétence des différents commissariats. Selon les informations reçues, la fréquence et le contenu de ces réunions ne seraient pas au même niveau à travers le pays.

Même si les relations bilatérales entre les responsables politiques des communes et les agents de police des commissariats respectifs sont traditionnellement bonnes et qu'une partie des problèmes quotidiens peuvent ainsi être résolus d'une façon rapide et pragmatique, le SYVICOL est d'avis qu'il importe de maintenir une consultation formalisée et de réunir lesdites plateformes au moins une fois par an, afin de pouvoir s'échanger et trouver des solutions pour des thématiques récurrentes.

Dans son avis sur le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'organisation du fonctionnement du comité de concertation régional et du comité de prévention communal, adopté par son comité le 13 février 2017, le SYVICOL avait déjà plaidé pour cette fréquence.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 24 février 2020